



Renonciation ou rétractation sur contrats d'assurance

Par **azure**, le **05/01/2013** à **12:27**

Bonjour, bonjour Je vous expose un soucis un peu épineux...Voilà j'ai reçu un recommandé de mon assurance (matmut) le 27/10/2012 qui me résilie mon assurance voiture au 1^{er} janvier minuit. Je me déplace donc au bureau matmut de ma ville demander des explications. On regarde sur l'ordinateur et on m'annonce trop de sinistre en 36 mois. Un accrochage sur un parking en 12 2010 un bris de glace(réparation d'impact par carglass sur un parking supermarché)considéré comme sinistre rnl 14 janvier 2011 vol de véhicule (retrouvé) et 10 07 2012 un accrochage . Je tél au siège pour demander à parler à un responsable on me répond négativement et de tenter d'expliquer ma situation par mail plus en détail. ce que je fais. on ne me répond pas . rnje re tél et là on me dit votre situation à été revue et nous confirmons la résiliation. rnje tente alors de viser plus haut et j'appelle un délégué matmut de mon département dont je trouve le nom sur le site , un responsable adjoint me répond. rJ'explique ma situation à savoir qu'on me résilie , alors que conduire est mon outil de travail je me déplace a domicile dans l'aide aux personnes dépendantes handicapées ou autre... que j'élève seule mes enfants et après un an de cdd a répétition et une bataille de longue haleine je viens d'obtenir un CDI...je risque donc la porte. rnl Le responsable écrit pour moi et plaide la situation à la direction matmut. il me promet une réponse le lundi 31 décembre dans la journée pour que je puisse le cas échéant vite me rendre dans la journée au bureau de ma ville remettre le contrat en place dans l'éventualité d'une issue favorable. rnj'ai rencontré d'autres assurances qui ont des tarifs plus qu'élevés compte tenu de la situation...je signe chez axa le 29 décembre . rnl Le 31 décembre à 18h je reçois un appel de la responsable de direction qui m'informe que la résiliation est effacée ...annulée le contrat continue. rnl Le 3 janvier au soir je me rend donc chez axa pour expliquer la situation ...Ils refusent d'arreter ce contrat . je suis donc assurée deux fois Je souhaite poursuivre chez matmut et renoncer aux contrats Axa voiture et appartement ...Sur mon bas de contrat j'aperçois "délai de

renonciation 14 jours de stipuler .Comment sortir de cette situation? Dans mon entourage on me dit délai de rétractation c'est 7 jours si c'est le cas je suis coincée pousique la signature est du 29 décembre. Est ce 7 ou 14 jours pour sortir de cette situation? et quel terme ou code d'assurance dois-je citer pour que mon courrier soit valable? merci de votre aide.[smile17]rnMerci

Par **alterego**, le **05/01/2013 à 13:27**

Bonjour,rnrnSi vous avez souscrit le contrat chez un agent général AXA ou chez un courtier vous ne pouvez pas vous rétracter. rnrnVoir article L 121-4 du Code des Assurancesrnrn<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=48962E6ABE3CA85B35C412EF6125D02C.tpdjc>rnrnPretextez que vous ne pouvez pas être assurée deux fois pour la même chose, ça devrait mais je ne vous le garantis pas.rnrnCordialement

Par **azure**, le **05/01/2013 à 13:53**

Il doit bien avoir une solution pour sortir de cette sale situation je souhaite rester chez matmut je ne suis plus résiliée après un long et pénible combat en démarches il est illégal d'etre assurée deux fois quelle solution puis je trouver dois-je bloqué l'autorisation de prélèvement bancaire pour axa? je dois faire au plus viternMerci de votre aide

Par **alterego**, le **05/01/2013 à 18:19**

Vous avez signé un contrat d'assurance avec AXA et vous vous êtes engagée, à ce titre, à payer la prime afférente. Je crains que vous ayez succombé à un certain empressement.rnrnLe Code des assurances autorise l'assuré à résilier un contrat avant son échéance dans des cas bien précis.rnrnDans le cas de vente ou de donation du véhicule, l'assurance est automatiquement suspendue le lendemain du jour de la vente à 0 heure.rnrnLe seul pour vous, vendez artificiellement votre voiture à un proche ou donnez-la et avisez immédiatement AXA par lettre RAR, sans omettre de résilier le contrat. La résiliation interviendra 10 jours après. Vous ne paierez qu'une courte période de prime, ce sera le moindre mal.rnrnA moins qu'AXA revienne à de meilleurs sentiments et manifeste un peu de compréhension. J'en doute et au nom de quoi, puisque vous vous êtes engagée ?rnrnA jouer très fin.rnrnCordialement